

## Bpifrance Assurance Export vous informe...

des mesures prises concernant le remplacement du LIBOR

Madame, Monsieur, Cher Client,

Dans le contexte de la suppression de l'indice LIBOR, nous vous rappelons que les conventions de crédit signées après le 31 décembre 2021 ne pourront plus faire référence au LIBOR dans aucune devise. Les conventions de crédit déjà signées et faisant référence au LIBOR devront être modifiées en indiquant un nouvel indice de remplacement. Ces modifications devront s'effectuer d'ici la fin de l'année 2021 pour le GBP, le JPY, le CHF, l'EUR et d'ici la fin du mois de juin 2023 pour le LIBOR USD pour les maturités de 3 et 6 mois.

Par conséquent, **Bpifrance Assurance Export répercutera ces modifications dans les polices d'assurance-crédit (hors Garantie Pure Inconditionnelle aéronautique).**

Ces modifications s'articuleront autour des axes suivants :

- I- **Pour les polices en stock**, si l'indice de remplacement du LIBOR est un taux sans risque ((Risk Free Rate, tel que SONIA ou Term SONIA, SOFR ou Term SOFR, TONAR ou TORF, ESTR, SARON), la marge d'ajustement (credit adjustment spread) sera garantie dans la limite de la médiane calculée par l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA<sup>1</sup>) étant précisé que la marge garantie initialement est inchangée. Par ailleurs, en cas de taux sans risque (Risk Free rate), le taux pré-déterminé (forward looking term rate) à terme sera privilégié : il conviendra de demander l'accord de Bpifrance Assurance Export si le taux est un taux post-déterminé (backward looking rate). Si le LIBOR est remplacé par un indice autre qu'un taux sans risque, l'accord de Bpifrance Assurance Export devra être obtenu.

Des avenants aux polices seront délivrés lorsque les avenants aux conventions de crédit seront signés et que les établissements de crédit auront notifié le taux de remplacement à Bpifrance Assurance Export en précisant l'**indice de remplacement, la marge d'ajustement, la marge bancaire et la méthodologie de fixation du taux** (méthodologie du forward looking term rate ou méthodologie du backward looking rate).

- II- **Pour les nouveaux dossiers** faisant référence à un taux sans risque (« Risk Free Rate »), le niveau actuel de marge garantie sera augmenté de la médiane historique calculée par l'ISDA<sup>1</sup> pour chaque devise.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher Client, l'assurance de ma considération distinguée.



François Lefebvre  
Directeur Général de  
Bpifrance Assurance Export

<sup>1</sup> [https://assets.bbhub.io/professional/sites/10/LBOR-Fallbacks-LIBOR-Cessation\\_Announcement\\_20210305.pdf](https://assets.bbhub.io/professional/sites/10/LBOR-Fallbacks-LIBOR-Cessation_Announcement_20210305.pdf)